

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

- Rubrique 1* *Dénomination et adresse de la Société*
- Marathon PGM Corporation (« Marathon » ou la « Société »)
330 Bay Street, bureau 1505
Toronto (Ontario) M5H 2S8
- Rubrique 2* *Date du changement important*
- Le 26 mars 2008
- Rubrique 3* *Communiqué*
- Le 26 mars 2008, Marathon a diffusé, par l'entremise de Canada Newswire, le communiqué joint aux présentes à titre d'annexe A.
- Rubrique 4* *Résumé du changement important*
- Le 26 mars 2008, Marathon a annoncé avoir conclu une convention avec un syndicat de preneurs fermes qui a accepté d'acheter, dans le cadre d'une prise ferme, 4 350 000 unités (les « unités ») au prix de 4,60 \$ chacune pour un produit brut total d'environ 20 millions de dollars. Chaque unité est composée d'une action de Marathon et d'un demi-bon de souscription de Marathon, chaque bon de souscription de Marathon entier donnant à son porteur le droit d'acheter une action de Marathon au prix de 6,00 \$ au cours des 24 mois suivant la clôture, laquelle est prévue pour le 17 avril 2008.
- Rubrique 5* *Description circonstanciée du changement important*
- Se reporter à l'annexe A ci-jointe.
- Rubrique 6* *Application du paragraphe 2 ou 3 de l'article 7.1 du Règlement 51-102*
- La présente déclaration n'est pas déposée sous pli confidentiel.
- Rubrique 7* *Information omise*
- Aucune information n'a été omise relativement au changement important.
- Rubrique 8* *Membre de la haute direction*
- M. James Kirke, vice-président, Finances et chef des finances

FAIT le 27 mars 2008

ANNEXE A



Communiqué
N° 2008-13

Marathon annonce un financement par prise ferme de 20 millions de dollars

/NE PAS DISTRIBUER SUR LES FILS DE PRESSE AMÉRICAINS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

Toronto (Ontario), le 26 mars 2008 – Marathon PGM Corporation (la « Société ») (TSX - MAR) a annoncé aujourd'hui avoir conclu, avec un syndicat de preneurs fermes qui est dirigé par Valeurs Mobilières TD Inc. et dont Blackmont Capital Inc. fait partie (collectivement, les « preneurs fermes »), une convention aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter, dans le cadre d'une prise ferme, 4 350 000 unités (les « unités ») de la Société au prix de 4,60 \$ chacune pour un produit brut total d'environ 20 millions de dollars. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire de la Société, chaque bon de souscription entier donnant à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Société au prix de 6,00 \$ au cours des 24 mois suivant la clôture du placement. Les preneurs fermes se sont également vu attribuer une option (l'« option pour attributions excédentaires ») pouvant être exercée dans les 30 jours suivant la clôture afin d'acheter, à des fins de vente, jusqu'à 15 % d'unités de plus que le nombre d'unités visées par le placement de base.

La clôture devrait avoir lieu le 17 avril 2008.

Les preneurs fermes vendront les unités dans toutes les provinces du Canada (à l'exception du Québec) dans le cadre d'un appel public à l'épargne réalisé par la voie du dépôt d'un prospectus simplifié. Les unités seront également offertes aux États-Unis par voie de placement privé grâce à une dispense des exigences d'enregistrement de la Loi de 1933, dans sa version modifiée, et pourront faire l'objet d'un placement auprès d'investisseurs admissibles dans certains territoires à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Le produit net tiré du placement servira à remplir une partie des engagements de nature financière futurs de la Société dans le cadre de la coentreprise qu'elle a établie avec Benton Resources, à poursuivre les activités portant sur la propriété minière d'EGP-Cu Marathon et à combler ses besoins de financement généraux et ses besoins de fonds de roulement.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres aux États-Unis. Les titres faisant l'objet du placement n'ont pas été enregistrés en vertu de la Loi de 1933, dans sa version modifiée, et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis, ou pour leur compte ou leur profit, sans être enregistrés ou sans dispense des exigences d'enregistrement applicables. Tout appel public à l'épargne visant les titres effectué aux États-Unis se fera au moyen d'un prospectus qui pourra être obtenu auprès de la Société ou des preneurs fermes et qui renfermera des renseignements détaillés sur la Société et sa direction ainsi que les états financiers de la Société. Le présent

communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat, et aucun titre ne sera vendu dans un territoire où une telle offre ou sollicitation serait illégale.

À propos de Marathon PGM Corporation

Marathon est à réaliser une étude de faisabilité définitive portant sur le gisement d'EGP-Cu Marathon. Elle détient également des propriétés situées dans le sud-est du Manitoba et dans l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador qui sont à l'étape de la mise en valeur et de l'exploration. La direction de Marathon compte continuer à exploiter le potentiel de ces propriétés en poursuivant les travaux qui y sont menés, en mettant l'accent sur la mise en valeur des ressources et en étudiant la possibilité de saisir d'autres occasions stratégiques liées aux EGP et aux métaux de base au Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Phillip C. Walford, géologue, président et chef de la direction, tél. : 416-987-0711, gen@marathonpgm.com; David Leng, géologue, tél. : 416-849-3432; téléc. : 416-861-1925, dleng@marathonpgm.com.